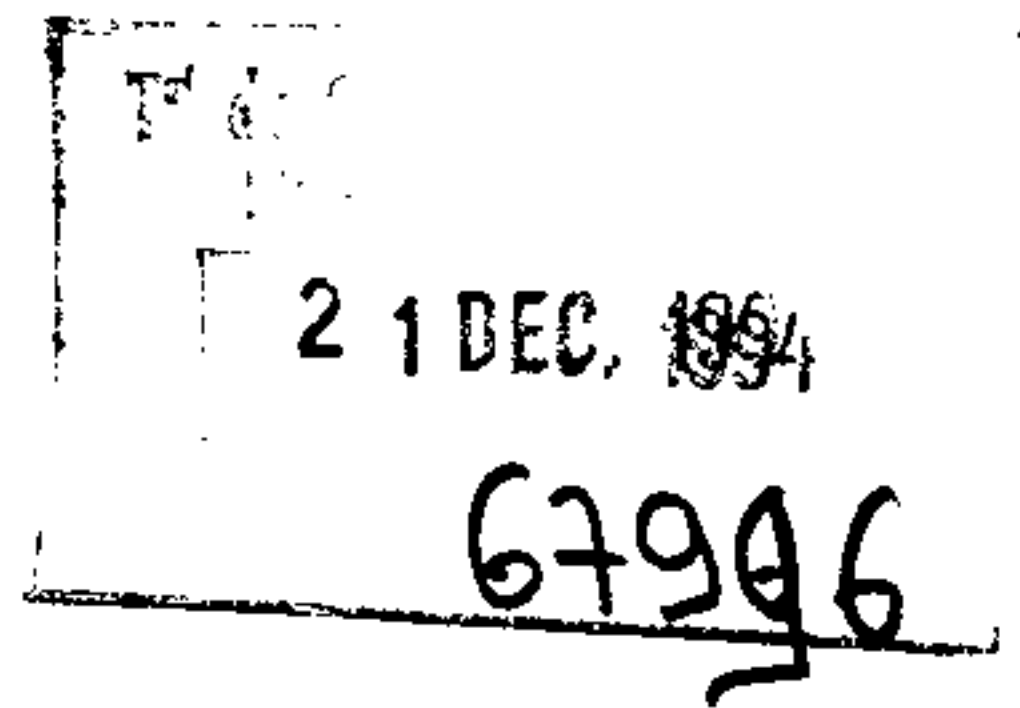


DYNEXPERT

Société Anonyme au capital de 250 000 francs
Siège social : 39, rue Pergolèse - 75116 PARIS
R.C.S. PARIS B 388 083 461 (92 B 08983)



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 1994

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE
Et le Trente Septembre, à quinze heures,

Les Actionnaires de la Société **DYNEXPERT**, Société anonyme au capital de 250.000 francs, divisés en 2.500 actions de 100 francs chacune, se sont réunis, au siège social, d'un commun accord, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Fabienne BARDIN, Président du Conseil d'Administration.

Ont été appelé comme scrutateurs :

- Monsieur Hervé de TYMOWSKI,
- Monsieur Serge YABLONSKY, représentant la S.A. SYC,

A été désigné comme Secrétaire :

- Monsieur Jean Claude LANDRY,

Madame le Président constate, au vu de la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, que tous les actionnaires détenant la totalité des actions du capital social sont présents ou représentés et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Madame le Président dépose du le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Conseil d'Administration,
- l'ordre du jour de l'Assemblée,
- le texte des résolutions proposées.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature and the letters "JCC".

Madame le Président déclare à l'Assemblée que les documents prévus par la loi ont été adressés aux actionnaires dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Madame le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été convoquée et réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un administrateur avec remplacement
- Formalités légales consécutives.

Madame le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la modification apportée.

Après échange de vues, diverses observations et explications, Madame le Président constatant que personne ne demandant plus la parole, met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Fabienne BARDIN, de ses fonctions d'Administrateur de la Société, et ce à compter du 30 Septembre 1994, et décide pour procéder à son remplacement de désigner Monsieur Jean Claude LANDRY, né le 5 septembre 1930 à Rochefort sur Mer et demeurant 131 rue Marcel MIRGON à VILLENNES SUR SEINE .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales et administratives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le présent procès-verbal a été établi et signé par les Associés présents après lecture.

Bon pour acceptation des parts
d'administrateur

[Signature]

[Signature]

[Signature]

DYNEXPERT

Société Anonyme au capital de 250 000 francs

Siège social : 39, rue Pergolèse - 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 388 083 461 (92 B 08983)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 1994

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE,
Et le Trente septembre, à dix-sept heures,

Sont présents :

- Madame Fabienne BARDIN
- Monsieur Hervé de TYMOWSKI,
- Monsieur Jean Claude LANDRY,
- Monsieur Serge YABLONSKY, représentant la S.A. SYC,

Seuls Administrateurs de la Société se sont réunis au siège social sur convocation du Président du Conseil, Madame Fabienne BARDIN, en vue d'organiser la Direction Générale de la Société.

Madame Fabienne BARDIN informe le Conseil de son désir de mettre fin, pour convenances personnelles à ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société, après avoir démissionné de son mandat d'administrateur.

Elle indique que Monsieur Hervé de TYMOWSKI a manifesté sa candidature aux fonctions de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Madame le Président confirme au Conseil que Monsieur Hervé de TYMOWSKI est inscrit au Conseil de l'Ordre des Experts Comptables ainsi qu'à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Puis, Madame le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, le conseil a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

NOMINATION DU NOUVEAU BUREAU DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Fabienne BARDIN de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Le Président
Le Secrétaire

Le Conseil décide de nommer Monsieur Hervé de TYMOWSKI en qualité de Président du Conseil d'Administration, à compter de ce jour, pour le temps restant à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1994.

Monsieur Hervé de TYMOWSKI remercie ses collègues de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et déclare qu'en dehors du présent mandat de Président, elle n'exerce aucun autre mandat de Président du Conseil d'Administration ou de Membre de Directoire ou de Direction Générale d'une Société Anonyme.

Puis il préside la réunion du Conseil.

POUVOIRS DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Hervé de TYMOWSKI, Président disposera des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les Statuts pour assumer, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société.

Il aura vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, et ce sans limitation, sauf en ce qui concerne les cautions, avals et garanties qu'elle ne pourra donner au nom de la société, sans y avoir été autorisé préalablement par le Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Monsieur Hervé de TYMOWSKI aura droit en compensation de la responsabilité attachée à l'exercice de ses fonctions, à une rémunération fixe ou proportionnelle, ou les deux à la fois, qui sera déterminée par une prochaine délibération du Conseil d'Administration.

Les frais engagés dans l'intérêts de la Société lui seront remboursés sur justificatifs.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les administrateurs présents.

Handwritten signatures:
Catherine Lombard
Le Président
[Signature]
[Signature]